



BULLETIN D'INSCRIPTION – URBAINE VTT 2019



Nous participons à la course « L'Urbaine V.T.T » sous notre entière responsabilité. Nous ne pourrions en aucun cas demander un dédommagement aux organisateurs en cas d'accident.

- En solo à partir de la catégorie poussin (6 ans).
- En équipe à partir de la catégorie Junior (17 ans)

Concurrent(e) 1	Concurrent(e) 2 (optionnel)
NOM : _____ (MAJUSCULE)	NOM : _____ (MAJUSCULE)
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
CLUB : _____	CLUB : _____
N° de licence : _____	N° de licence : _____
Catégorie : _____	Catégorie : _____
E-mail : _____ @ _____	E-mail : _____ @ _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____

➔ Pour les non-licenciés :

1. Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « du cyclisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

2. Pour les mineurs :

J'autorise mon fils, ma fille, _____ né (e) le _____
à participer à la course « L'Urbaine V.T.T » qui se déroulera le 31 août 2019, sous mon entière responsabilité.

➔ Tarifs :

➤ Licenciés FSGT inscrits avant le 28 Août: 5€

➤ Licenciés FSGT inscrits sur place : 8€

➤ Non licenciés : 10€ (avec assurance)

➔ Dans tous les cas : Caution de 5€ pour la plaque de cadre.

Fait à _____ le _____ signature _____

Bulletin à envoyer (accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale Cycliste de Thann) à :

Thierry Mariatte 6 A, rue du moulin - 68120 Richwiller.

Date limite de préinscription : 28 août 2019